



DÉPARTEMENT DU DOUBS  
**MAIRIE DE MAMIROLLE**  
25620  
2 bis rue de l'école  
TÉL 03 81 55 71 50  
FAX 03 81 55 74 61  
[mairie@mamirolle.com](mailto:mairie@mamirolle.com)  
[www.mamirolle.fr](http://www.mamirolle.fr)

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Mardi 26 juillet 2022 à 19h45

**Présidence :** M. Daniel HUOT, Maire

**Présent :** tous les conseillers, sauf Messieurs BENOIT-GONIN Alexandre, REGENNASS Philippe, BULLE Dominique, JEANNEY Michel et Mesdames JAY Karène, VIEILLE Christel, CORUK Maud, VEZINIER Marilyn, BOURGOIN Cécile, excusés

**Procurations:** de Mme JAY Karène à M. LETHIER Daniel  
de M. BENOIT-GONIN Alexandre à Mme ROUSSET Valérie  
de Mme VIEILLE Christel à Mme LECHINE Patricia  
de M. REGENNASS Philippe à M. HUOT Daniel  
de Mme CORUK Maud à Mme MULLER Julie  
de M. JEANNEY Michel à M. MAILLOT Dominique

**Secrétaire :** Monsieur MAILLOT Dominique

\*\*\*\*

Le Maire certifie :

- que la convocation du conseil municipal a été faite le 21 juillet 2022;
- que le nombre de conseillers en exercice est de 19

La liste des délibérations est affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 29 juillet 2022  
Le présent procès-verbal sera publié sur le site internet de la commune en exécution des articles L.2131-1, L2121 -25 et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

\*\*\*\*

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mercredi 6 juillet 2022**
- 2. Budget Murs Nus : décision budgétaire modificative n°2**
- 3. Signature de la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux avec l'ENIL**
- 4. Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux – Ecole de Musique du Plateau**
- 5. Informations diverses :**
  - ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demandes de certificat d'urbanisme
  - ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire
  - ✓ Montant du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation 2022

\*\*\*\*

### **1. Approbation du PV du Conseil Municipal du mercredi 6 juillet 2022**

Le Maire invite les conseillers à formuler des remarques sur la rédaction du procès-verbal de la réunion du mercredi 6 juillet 2022. En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ce procès-verbal.

## 2. Budget Murs Nus : décision budgétaire modificative n°2

Afin de mettre en adéquation les prévisions budgétaires et le réalisé, il convient de modifier certaines lignes budgétaires et d'en ouvrir d'autres [celles-ci seront distinguées par un astérisque (\*)] :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses : 0 €

<i>chapitre 012 – charges de personnel</i>	
art. 6215 – personnel affecté par la collectivité de rattachement	+ 805 €
chapitre 022 – dépenses imprévues de fonctionnement	- 805 €

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, cette décision budgétaire modificative n°2

## 3. Signature de la convention d'utilisation des équipements sportifs communaux avec l'ENIL

La commune de Mamirole met à disposition de l'Ecole Nationale d'Industrie Laitière (ENIL) certains équipements sportifs intérieur (Gymnase) et extérieur (terrain de foot) pour la pratique de l'éducation physique et sportive de ses élèves.

Une convention d'utilisation de ces équipements, précisant les droits et les devoirs des deux parties, a donc été rédigée.

Cette convention a été établit pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 renouvelable par tacite reconduction, une fois, pour la même durée.

Monsieur le Maire précise que cette mise à disposition des équipements sportifs communaux donnera lieu, chaque année, au paiement, par l'ENIL, d'une participation financière calculée selon un tarif horaire fixé par la commune sur la base des frais de fonctionnement du gymnase et des heures d'utilisation de cet équipement par l'ENIL.

Après avoir donné lecture des dispositions de cette convention, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la signer.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal prennent acte des dispositions de cette convention et autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer cette dernière avec Madame la Directrice de l'ENIL.

## 4. Renouvellement de la convention de mise à disposition des locaux communaux à l'école de musique du Plateau

L'école de Musique du Plateau a pour vocation le développement et la promotion d'une culture musicale sur son territoire, à travers une éducation artistique et des enseignements musicaux ouverts au plus grand nombre dans un souci d'épanouissement des personnes.

Les activités organisées et gérées par l'école de musique sont les suivantes :

- l'éveil musical
- l'initiation musicale
- les ateliers musicaux (enfants et adultes, tous instruments).

Afin de permettre à l'école de musique du plateau de mener à bien ses différentes actions la commune a décidé de lui mettre à disposition les locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble « ancienne mairie », sis 2 rue de l'église suivants :

- local « bureau de direction » d'une superficie de 25.50 m<sup>2</sup>
- salle de réunion n°1 d'une superficie de 40 m<sup>2</sup>
- salle de réunion n°2 d'une superficie de 40 m<sup>2</sup>

A cet effet, une convention de mise à disposition des locaux, à titre gratuit, a été signée entre la commune et l'école de Musique du Plateau le 24 mars 2016.

Cette convention étant arrivée à échéance, Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il convient de la renouveler.

Après avoir donné lecture des dispositions de la nouvelle convention régissant les obligations de chacune des parties dans le cadre de l'utilisation de ces locaux, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de la signer.

Son exposé entendu et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal autorisent, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer la convention susmentionnée avec Monsieur le Président de l'Ecole de Musique du Plateau.

## 5. Informations diverses

### ✓ Point sur les demandes d'autorisation d'urbanisme / DIA et demande de certificat d'urbanisme

	NOM	Lieu des travaux	Nature des travaux	Décisions
<b>Décision de PC modificatif</b>	M. BELLUCCI Adrien et Mme CANGERO Lolita	3 Rue du Clos du Verger	Modification des côtes d'implantation de la construction	Accordé le 17/06/2022
	M. LAGHROUR Amine	1 Rue du Clos du verger	Abandon du projet de construction de la piscine et du mur de soutènement	Accordé le 15/07/2022
<b>Décision de PC</b>	Mme VERNIER Vanessa	18 Rue du Blochier	Aménagement de 25,28 m <sup>2</sup> dans les combles : création de deux chambres et d'une salle de bain, pose de 4 fenêtres de toit	Accordé le 19/07/2022
<b>Dépôt de PC</b>	Monsieur JEANNIN Maxime	6 Rue du Clos du verger	Construction d'un local de rangement d'une surface de 24,50 m <sup>2</sup> en limite de propriété	
<b>Décisions de DP</b>	M. MARTIN Joseph	11 Rue des Champs Michaud	Edification d'une clôture + pose de panneaux et d'éléments décoratifs	Accordé le 10/06/2022
	M. MANERA Christophe	5 Rue de la Croix de Mission	Pose d'une pergola de 16 m <sup>2</sup> d'emprise au sol en façade Sud	Accordé le 15/07/2022
	M. PIQUET Daniel	3 Rue du Blochier	Pose d'une pergola de 18.72 m <sup>2</sup> bioclimatique à lames rétractables et rideaux sur les côtés	Décision tacite d'accord le 11/07/2022
	M. ZMIRLI Ali	3 Rue des Pommiers	Suppression d'une haie de tuyas le long du trottoir et pose de panneaux à claire-voie sur murette de 60 cm	Accordé le 12/07/2022

<b>Dépôt de DP</b>	SCI MELOPHE représentée par M. DUFFAIT Bruno	ZA du Noret	Modification d'une ouverture et création d'une plateforme	
	SASU EDF ENR	8 Rue du Général DONZELOT	Installation d'un générateur photovoltaïque sur le plan de toiture de la maison de M. VEUVE Fabrice d'une superficie de 15.2 m <sup>2</sup>	
	M. HIRSHY Sébastien	2 B Chemin des Champs du Fourneau	Construction d'une piscine enterrée de 30 m <sup>2</sup>	

	<b>Pétitionnaire</b>	<b>Références cadastrales et objet</b>	<b>Adresse du terrain</b>	<b>Décision</b>
Décision de certificat d'urbanisme <b>d'information</b>	SCP MARCONOT- CLEMENT Lydie et Stéphanie LIEGEON	Section AA n°176 (Vente M. GRANDCLEMENT Nicolas et Mme HUGOT Mathilde / Mme Laura MATTAFIRI)	2 Rue Lucien FEBVRE	Traité le 12/07/2022
	SARL VIENNET FERRAND PERSONENI	Section AC n°32 (Vente OLIVIER / SARAMAGO MARTINS MARQUES CARDOSO)	6 Chemin des Champs du Fourneau	Traité le 21/07/2022
	SARL VIENNET FERRAND PERSONENI	Section AI n°30	23 B rue de l'école	
Décision de certificat d'urbanisme opérationnel	SCI Les Capucines représentée par M. LE TALLEC Yves	Section AC n°21	Chemin des Prairies	Traité le 19/07/2022 – Opération réalisable

<b>Déclaration d'intention d'aliéner</b>	<b>Pétitionnaire</b>	<b>Références cadastrales</b>	<b>Adresse du terrain</b>	<b>Décision</b>
	Maître PERSONENI Pierre-Antoine	Section AD n°79 (Vente M et Mme BICHET Monique et Jacques / M et Mme FLEURY Christian)	8 Rue du Cordier	Refus de préempter le 13/06/2022
	SCP MARCONOT- CLEMENT Lydie et LIEGEON Stéphanie	Section AA n°176 (Vente M. GRANDCLEMENT Nicolas et Mme HUGOT Mathilde / Mme Laura MATTAFIRI)	2 Rue Lucien FEBVRE	Refus de préempter le 12/07/2022

- ✓ Information du Conseil Municipal des actes de gestion pris dans le cadre des délégations attribuées au Maire

Objet : Achat de 60 livres adultes

Titulaire : l'Intranquille

Montant : 1004.58 € TTC

Objet : Travaux d'entretien du cimetière

Titulaire : CDEI

Montant : 1290 € TTC

- ✓ Montant du Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation

La commune a perçu une dotation de 62 293.83 € au titre du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement et de mutation pour l'année 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le prochain conseil municipal se tiendra **le Mardi 30 août 2022 à 19h30**

Le secrétaire,

Dominique MAILLOT



Le Maire,

Daniel HUOT

